

Fiche d'évolution réglementaire N°217v6

Création du code prestation INJ : Injection vaccin COVID-19

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	01/03/2025
• <i>Textes associés :</i>	
<p>Décret du 25 décembre 2020 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/Ta4IC9NxVBjnpowWgmcZ8SWRUHVVRoz4hdUv_GYHCh84=/JOE_TEXTE</p> <p>Décret n°2021-248 du 04/03/2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/2CpoZbolmrZBtRWBmXGZwlhwvMXPOPNZ5JP4BnMJBZ4=/JOE_TEXTE</p> <p>Arrêté du 12 mars 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/nxV2Mfq0Sr27P_zl_PgsSSJ8wJorJFT_MbK-JkEwE60=/JOE_TEXTE</p> <p>Arrêté du 08 novembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gq72htqPSyvZmaGICQglyZiYQCaxiZkrV5CsQk9PRVk=/JOE_TEXTE</p> <p>Décret n°2021-1460 du 08 novembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gq72htqPSyvZmaGICQglySBTeN2gKVrvqLBncL23Ca=/JOE_TEXTE</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/VBtAnRupAc6giNMgW4UI3Uyv4ehuV77Q19tqZOF9T8g=/JOE_TEXTE</p> <p>Arrêté du 13 février 2025 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/mgYwa1dcHEmgujOaCXBvGBUb5gYpQSmqiNju56jLx8=/JOE_TEXTE</p>	<p>JO du 26/12/2020</p> <p>JO du 05/03/2021</p> <p>JO du 13/03/2021</p> <p>JO du 09/11/2021</p> <p>JO du 09/11/2021</p> <p>JO du 23/12/2021</p> <p>JO du 22/02/2025</p>
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	<p>Médecins</p> <p>Infirmiers</p> <p>Pharmaciens</p> <p>Sages – femmes</p> <p>Chirurgiens-Dentistes</p>
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables
	Oui

Tests

Non Oui

Contexte de l'évolution

Dans le cadre des mesures sur la vaccination Covid19 et afin de distinguer la consultation vaccinale de l'injection seule mise en œuvre par les professionnels de santé habilités, un nouveau code prestation spécifique est créé pour facturer l'acte d'injection.

L'arrêté du 22 décembre 2021 ouvre la vaccination contre la covid-19 à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans. A cet effet, la majoration MIE peut être facturée avec le code INJ.

L'arrêté du 13/02/2025, paru au JO du 22/02/2025, abroge les dispositions dérogatoires mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. A compter du 01/03/2025, seuls les pharmaciens sont autorisés à facturer le code prestation INJ dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19 avec un taux de prise en charge à 70%.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, le code prestation suivant est créé :

- INJ : Acte d'injection du Vaccin COVID-19

Cette version « 2 » ouvre la facturation du code acte aux pharmaciens en table 2 et intègre la table 21.11.

Cette version « 3 » ouvre la facturation du code acte aux Sages-femmes en table 2.

Cette version « 4 » ouvre la facturation du code acte aux Chirurgiens-Dentistes en table 2.

Cette version « 5 » ouvre la compatibilité de cette majoration avec le code INJ en table 12.

Cette version « 6 » met à jour les tables 2, 4, 4ter, 12 et supprime ce code prestation des tables 21.x.

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en vert Modifications par rapport à la précédente version de la fiche

Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
INJ	Acte d'injection du Vaccin COVID-19		Support	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Libellé	Code prestation
		INJ
01	Médecine générale	X
02	Anesthésie-Réanimation	X
03	Cardiologie	X
04	Chirurgie générale	X
05	Dermatologie et Vénérologie	X
06	Radiologie	X
07	Gynécologie obstétrique	X
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie	X
09	Médecine interne	X
10	Neuro-Chirurgie	X
11	Oto-Rhino-Laryngologie	X
12	Pédiatrie	X
13	Pneumologie	X
14	Rhumatologie	X
15	Ophthalmologie	X
16	Chirurgie urologique	X
17	Neuro-Psychiatrie	X
18	Stomatologie	X
19	Chirurgien Dentiste	X
20	Réanimation médicale	X
21	Sage-femme	X
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	X
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre	X
24	Infirmier	X
26	Masseur Kinésithérapeute	
27	Pédicure Podologue	
28	Orthophoniste	
29	Orthoptiste	
30	Laboratoire d'analyses médicales	
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle	X
32	Neurologie	X
33	Psychiatrie	X
34	Gériatrie	X
35	Néphrologie	X
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X
37	Anatomo-Cyto-Pathologie	X
38	Médecin biologiste	X

39	Laboratoire Polyvalent	
40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie	
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie	X
42	Endocrinologie, et Métabolisme	X
43	Chirurgie infantile	X
44	Chirurgie maxillo-faciale	X
45	Chirurgie Maxillo-faciale, et stomatologie	X
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	X
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X
48	Chirurgie vasculaire	X
49	Chirurgie viscérale et digestive	X
50	Pharmacie d'officine	X
51	Pharmacie mutualiste	X
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	X
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	X
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société	
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan	
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association	
63 ⁽²⁾	Orthésistes	
64 ⁽²⁾	Opticien	
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes	
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste	
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes	
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes	
69 ⁽³⁾	Chirurgie orale	X
70	Gynécologie médicale	X
71	Hématologie	X
72	Médecine nucléaire	X
73	Oncologie médicale	X
74	Oncologie radiothérapique	X
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	X
76	Radiothérapie	X
77	Obstétrique	X
78	Génétique médicale	X
79	Obstétrique et Gynécologie médicale	X
80	Santé publique et médecine sociale	X
81	Médecine des Maladies infectieuses et tropicales ⁽⁴⁾	X
82	Médecine légale et expertises médicales ⁽⁴⁾	X
83	Médecine d'urgence ⁽⁴⁾	X
84	Médecine vasculaire ⁽⁴⁾	X
85	Allergologie ⁽⁴⁾	X
86	Infirmier exerçant en Pratiques Avancées (IPA) ⁽⁴⁾	X

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 8 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		INJ
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation	
		INJ	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		N	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O	
Nécessité d'une prescription ^(****)		N	
Nécessité d'un coefficient ^(*)		N	
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 : 1]	
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		O	
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ^(**) (1)		O	
Compatibilité de l'acte avec une majoration ^(**) (2)	Urgence	N	
	Nuit	N	
	Férié	O	
T.R théorique ^(**) (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%	70%
T.R. théorique CRPCEN		100%	80%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		04/01/2021	01/03/2025

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T0 = 01/07/10

(*****) la nécessité d'une prescription est contrôlée par rapport à l'acte support associé.

➤ **Table 4ter : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4ter de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Spé PS	T.R théorique	T.R. théorique CRPCEN	Date d'effet des taux
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
INJ	Toutes	100%	100%	04/01/2021
INJ	Toutes	70%	80%	01/03/2025
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...



Cette table concerne uniquement les versions 1.40—Addendum 8 2023 (M/CDC) et suivantes

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Code prestation
	INJ
Gratuit	1
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	0
Dépassement maîtrisé**	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0
Prise en charge SMG*	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

**supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
MD	APV – CGP – COA - COB – COD – COE – CSM – CSE –CSO – CTE – EPH – INJ – PCV - PPS – V – VAC – VG – VGS – VL – VS
MDD	INJ – V – VAC – VG – VGS – VS
.../...	.../...
MIE	AMI – AIS – AMX – DI – INJ – TLD – TLL – TLS
.../...	.../...

➤ **Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins**

Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
INJ	Sans objet	Sans objet	Tous	Tous
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes de thermalisme				
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

➤ **Table 21.X : tables des codes prestation utilisés dans les tables 8.x**

Les modifications apportées aux tables 21.x du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table	21.1	code situation		table	
		0400		8.1	
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		INJ	se	e	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Table	21.8	code situation		table	
		0400		8.2 8.4	
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		INJ	se	e	

Table	21.11	code situation		table	
			0400		8.3 8.5
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		INJ	se	e	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Cas de facturation - Médecins - Création du code prestation INJ - Injection vaccin COVID-19

Test n°1	FSE en TP AMO										
FR 217v6 Création du code prestation INJ - Injection vaccin COVID-19	→ AMO → Facturation de l'acte INJ (Acte d'injection du Vaccin COVID-19) un dimanche ou un jour férié. AMO →										→ AMC → AMC →
CPS-01-GENE	Situation au regard du parcours de soins : acte exclu du parcours de soins										
CV-0120-ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC	
Assurance maladie	INJ (PU 9,60) + complément F		10/01/2021	10/01/2021	28,66	28,66	100%-code 0	28,66	0,00	0,00	
Catégories et cartes PS concernés :											
01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-20-22-23-31-32-33-34-35-37-38-41-42-43-44-45-46-47-48-49-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85											

Cas de facturation - Pharmaciens - Création du code prestation INJ Injection vaccin COVID-19

Test n°3		FSE en TP AMO							
FR 217v6 : Création du code prestation INJ : Injection vaccin COVID-19		→AMO - Facturation de l'acte INJ (Acte d'injection du Vaccin COVID-19).		→AMC -					
CPS 50 DUCOIN		AMO →		AMC →					
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie	INJ (PU 7,50)		03/03/2025	03/03/2025	7,50	7,50	70% code 0	5,25	0,00
N° prescripteur : Le numéro du pharmacien qui réalise la facture Date de prescription : date du jour					7,50	7,50		5,25	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

Cas de facturation - Sages-Femmes - Création du code prestation INJ: Injection vaccin COVID-19

<p>Test n°4</p>	<p>FSE en TP AMO</p>										
<p>FR 217v6 Création du code prestation INJ: Injection vaccin COVID-19</p>	<p>→ AMO → Facturation de l'acte INJ (Acte d'injection du Vaccin COVID-19) par une sage-femme, à son cabinet AMO →</p>	<p>→ AMO → AMO →</p>									
<p>Situation au regard du parcours de soins :</p>											
<p>CPS 21 BEBE CV 0121 AMELLE</p>	<p>Code prestation et descriptif de l'acte</p>	<p>Codage</p>	<p>Date de facture</p>	<p>Date des soins</p>	<p>Montant facturé</p>	<p>Base de remb.</p>	<p>Justificatif d'exo.</p>	<p>Part AMO</p>	<p>MTM</p>	<p>Part AMC</p>	
<p>Assurance maladie</p>	<p>INJ (PU 9,60)</p>		<p>19/03/2021</p>	<p>19/03/2021</p>	<p>9,60</p>	<p>9,60</p>	<p>100% code 0</p>	<p>9,60</p>	<p>0,00</p>	<p>0,00</p>	
<p>Catégories et cartes PS concernées :</p>											
<p>21</p>											

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Création du code prestation INJ : Injection vaccin COVID-19

Test n°5	FSE en TP-AMO										
FR 217v6-Création du code prestation INJ: Injection vaccin COVID-19	→AMO- Facturation de l'acte INJ (Acte d'injection du Vaccin COVID-19) par un chirurgien-dentiste, à son cabinet AMO→	→AMC AMC→	GPS-19-ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins-							
CV-0120 -ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC	
Assurance-maladie	INJ (PU 9,60)		09/11/2021	09/11/2021	9,60	9,60	100%-code 0	9,60	0,00	0,00	
Catégories et cartes PS concernés - 19-36-53-54											

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.